

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2024_12_17_03

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

11/12/2024

29 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : Mme BOURBON Marie-Christine à M. VERGUET Nicolas, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

04 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, M. PUGNOT Bertrand, Mme LABBAY Catherine.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « HABITAT AVANT-PAYS SAVOYARD 2024-2026 » ;

Le Président rappelle que le SMAPS coordonne en Avant-Pays Savoyard depuis 2021 pour le compte de ses trois intercommunalités membres le service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH), porté en Savoie par le conseil Départemental. Les intercommunalités du Lac d'Aiguebelette, Val Guiers et de Yenne ont délibéré dans ce sens en novembre 2020, en décidant un concours financier à hauteur de 0,50€ par habitant et par an.

Le bilan chiffré du SPPEH 2021-2023 en Avant-Pays Savoyard est le suivant :

	2021	2022	2023
Conseils téléphoniques	927	726	600
Permanences	136	134	130
Accompagnements	3	6	9
Actions sensibilisation	10	10	9

Participants	93	150	200
--------------	----	-----	-----

Le coût du dispositif pour l'Avant-Pays Savoyard (subventions déduites) sur 3 ans est de 20 658,00€, contre 37 500,00€ initialement prévus (12 500,00€/an). Au 07 novembre 2024, les intercommunalités ont payé 14 686,00€ de participation, il reste donc à payer 5 972,00€ au SMAPS, répartis comme suit :

- CCLA : 1 418,00€ ;
- CCVG : 2 863,00€ ;
- CCY : 1 692,00€.

Par ailleurs, le programme CEE SARE, finançant le SPPEH, prend fin au 31 décembre 2024. Le conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est retiré du portage du dispositif au 1^{er} janvier 2024. Le conseil Départemental de la Savoie et l'ANAH ont mis en place en Savoie une solution temporaire en 2024 afin d'assurer la continuité de service public, dans l'attente du déploiement du nouveau service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) au 1^{er} janvier 2025. Le SPRH, qui devra être formalisé par un Pacte Territorial France Rénov' (PIG), intègre le déploiement de missions similaires à celles assurée par le SPPEH. Il intégrera également les missions liées à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dès son arrivée à échéance en Avant-Pays Savoyard le 02 novembre 2026, sous réserve d'avenant.

Aussi, il est proposé, de manière similaire au SPPEH, de mettre en place une convention de partenariat « Habitat Avant-Pays Savoyard 2024-2026 » entre la CCLA, la CCVG, la CCY, et le SMAPS. Le SMAPS est chargé du déploiement du SPRH sur le territoire. En contrepartie, les intercommunalités financent le SMAPS pendant 3 ans, à hauteur de 0,50€ par habitant par an (base population légale INSEE 2023), soit la participation annuelle suivante par intercommunalité :

- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette – 6 156 habitants : 3 078,00€ ;
- Communauté de communes Val Guiers – 12 278 habitants : 6 139,00€ ;
- Communauté de communes de Yenne – 7 352 habitants : 3 676,00€.

Soit 12 893,00€ par an pendant 3 ans, soit au total 38 679,00€ sur la durée de la convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** le bilan du SPPEH 2021-2023 ;
- **VALIDE** le reste à payer au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard dans le cadre du SPPEH 2021-2023 ;
- **MANDATE** le SMAPS pour porter et déployer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat en Avant-Pays Savoyard ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat Habitat Avant-Pays Savoyard 2024-2026 ;
- **AUTORISE** l'intégration des participations susmentionnées dans les budgets ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat Habitat Avant-Pays Savoyard 2024-2026 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures correspondantes.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 073-247300528-20241217-2024_12_17_03-DE

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 19/12/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN